

Convocation envoyée le	23.04.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	16
Nombre de votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARONI, BOUCHERY, HUBERT, LAURE, NÉRISSON et ROBÉ.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, DUPONT, LAURIOL, THIRY, MALBRANT, PRIETO et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Martine GARRIGUE à Monsieur Dimitri FULNEAU
Madame Céline PIERROT à Monsieur Lionel PINAULT

Absents : Mesdames Sylvie AVRY, Élodie DUPETY et Christine ANGEVIN et Messieurs Richard MARTIN et Antoine ORSONI.

Le quorum étant atteint, Madame Sophie HUBERT est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux et d'équipements du bâtiment VODANUM et de la Salle des fêtes de la Commune de Rochecorbon pour l'organisation du Festival « À HAUTEUR DE MOTS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant le rayonnement culturel du Festival « À HAUTEUR DE MOTS » porté par l'association du même nom dont le siège social est situé 5, rue Georges BOUZERAIT à Montrouge (92120), représentée par sa présidente Madame Christiane PEREZ.


Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention proposée relative à la mise à disposition à titre gracieux de locaux et d'équipements du bâtiment Vodanum et de la salle des fêtes de la Commune de Rochecorbon pour l'organisation du Festival « À HAUTEUR DE MOTS » qui se déroulera du 26 au 28 septembre 2025.
- 2) **DÉCIDE** de conclure une convention avec l'Association « À HAUTEUR DE MOTS » située 5, rue Georges BOUZERAIT à Montrouge (92120), représentée par sa présidente Madame Christiane PEREZ.

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 30 avril 2025
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL

La Secrétaire de séance,



Sophie HUBERT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans